



Trophée FREE Racing 2021

Règlement SPORTIF



Permis d'organisation FFSA N° C 71 - 2021 du 19 Mars 2021



SOMMAIRE

Art. 1 - Organisation

1-1. Organisateur	P2
1-2. Calendrier	P2

Art. 2 - Principe de l'épreuve

2-1. Epreuve	P3
2-2. Annulation d'une épreuve - Absence à une épreuve	P3
2-3. Précisions	P3
2-4. Particularités	P3
2-4/1. Inscription du pilote	P3
2-4/2. Remplacement d'un pilote	P3
2-4/3. Ordre de passage des pilotes	P3

Art. 3 - Concurrents et Pilotes

3-1. Licences requises	P3
3-1/1. Pour les pilotes français	P3
3-1/2. Pour les pilotes étrangers	P4
3-1/3. Pour les 16/18 ans	P4
3-2. Devoirs des pilotes	P4
3-3. Equipement obligatoire du pilote	P4

Art. 4 - Engagement à une épreuve FREE Racing

4-1. Inscription	P4
4-2. Tarifs	P5

Art. 5 - Voitures éligibles

5-1. Catégorie "FREE Berline'Cup"	P5
5-2. Catégorie "FREE GT'Cup"	P5
5-3. Catégorie "FREE Proto'Cup"	P5
5-4. Catégorie "FREE Formule Renault'Cup"	P5
5-4. Catégorie "FREE Endurance"	P5

Art. 6 - Vérifications Administratives et Techniques - Passeport et Fiche d'homologation

6-1. Vérifications Administratives	P6
6-2. Vérifications Techniques	P6
6-3. Passeport technique - Fiche d'homologation	P6
6-4. Sites et Infrastructures	P6
6-5. Demande de stand	P7

Art. 7 - Numéros de course

Art. 8 - Publicité

8-1. Sites et Infrastructures	P7
8-2. Demande de stand	P7

Art. 9 - Déroulement de l'épreuve

9-1. Essais privés	P7
9-2. Briefings pilotes	P7
9-3. Essais qualificatifs	P7
9-4. Courses	P8
9-4/1. Catégorie FREE Berline/GT'Cup	P8
9-4/2. Catégorie FREE Proto'Cup	P8
9-4/3. Catégorie FREE Formule Renault'Cup	P9
9-4/4. Catégorie FREE Endurance	P9
9-4/4.1 Temps d'arrêt au stand	P9
9-4/4.2 Nombre de changement de pilote	P9
9-4/4.3 Réalisation du dernier changement de pilote	P9
9-4/4.4 Fiche de stand	P9
9-4/4.5 Ravitaillement de carburant est autorisé	P10
9-5. Full Course Yellow (FCY)	P10
9-6. Opération Safety Car (SC)	P10
9-7. Arrêt de la course au drapeau rouge	P10
9-8. Parc Fermé	P10
9-9. Circulation sur la pitlane	P10
9-10. Arrêt du véhicule sur le circuit	P10
9-11. Boucles de chronométrage	P11

Art. 12 - Carburant - Matériel de carburant

12-1. Carburant	P11
12-2. Matériel de carburant pour le FREE Proto'Cup - FREE Endurance	P11
12-3. Procédure de ravitaillement pour le FREE Proto'Cup - FREE Endurance	P11

Art. 14 - Classements et Podiums

14-1. Classements	P11
14-2. Attribution de points	P12
14-3. Podiums	P12
14-4. Etablissement du classement final	P12

Art.15 - Contacts	P12
--------------------------------	-----

Annexes du règlement TTE	P12
---------------------------------------	-----

Annexe A : Planche d'identification de la voiture
 Annexe B : Transpondeur
 Annexe C : Ravitaillement

Avenants

Avenant 1 : Challenge RENAULT Sport Racing (RSR) CLIO III Cup en FREE Berline' Cup	P13
Avenant 2 : Challenge FORMULE RENAULT' Cup	P14

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaire Sportif : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course) / RSR (Renault Sport Racing)

Art. 1 - Organisation

1-1. Organisateur

SARL TROPHEE TOURISME ENDURANCE

RCS Le Mans 521 360 768

419, avenue Bollée – 72000 LE MANS

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel
Tél. 06 09 74 67 64

Fabrice Reicher
Tél. 06 73 18 91 55

Yannick Dondel
Tél. 06 03 70 52 08

- Sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)
- Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du Règlement Standard des Circuits Asphalté et/ou figureront dans le Règlement Particulier de chaque épreuve
- Le **FREE Racing** est inscrit dans le cadre de Courses Régionales avec Participation Etrangère Autorisée (PEA)
- Le présent règlement est validé par la FFSA sous le permis d'organisation N°**C71 - 2021** en date du **19 Mars 2021**.

1-2. Calendrier

V 5 Mars	Essais présaison	MAGNY-COURS
V 9 - S 10 - D 11 Avril	Berline/GT-Proto-Formule Renault	VAL DE VIENNE
V 16 - S 17 Avril	FREE Endurance	VAL DE VIENNE
V 30 Avril - S 1 - D 2 Mai	Berline/GT-Proto-Formule Renault	LEDENON
V 18 - S 19 - D 20 Juin	Berline/GT-Proto-FREE Endurance	ANNEAU du RHIN
V 9 - S 10 - D 11 Juillet	Berline/GT-Proto-Formule Renault	DIJON
V 6 - S 7 - D 8 Août	Berline/GT-Proto-Formule Renault-FREE Endurance	PAUL RICARD
- S 11 - D 12 Septembre	FREE Endurance	NOGARO
V 24 - S 25 - D 26 Septembre	Berline/GT-Proto-Formule Renault	NOGARO
V 22 - S 23 - D 24 Octobre	Berline/GT-Proto-Formule Renault	MAGNY-COURS
V 29 - S 30 Octobre	FREE Endurance	MAGNY-COURS
V 12 - S 13 - D 14 Novembre	Berline/GT-Proto-Formule Renault	LE MANS
V 19 - S 20 Novembre	FREE Endurance	DIJON

La FFSA et les Organismes du Trophée TOURISME ENDURANCE (TTE) se réservent le droit de modifier le calendrier.

En fonction des horaires, certains meetings se dérouleront uniquement sur 2 jours.

Seul le Trophée Tourisme Endurance / Free Racing peut organiser des manifestations ou des courses complémentaires "hors championnat" se référant au présent Règlement, en plus du calendrier ci-dessus.

De même, l'agrément des voitures par le Trophée Tourisme Endurance n'a de valeur que pour les courses du FREE Racing et ne peut pas être utilisé par d'autres organisateurs dont l'action serait alors parasitaire.

Art. 2 - Principe de l'épreuve

2-1. Epreuve

Le FREE Racing se compose de 5 catégories de voiture :

Catégories	=> FREE Berline/GT'Cup	=> FREE Proto'Cup	=> FREE Formule Renault'Cup	=> FREE ENDURANCE
Essais Privés :	Facultatifs			
Essais qualificatifs :	20 mn	30 mn	20 mn	40 mn minimum
Courses :	2 Courses de 20 mn maxi (Ou équivalent en nombre de tour) et 1 Course de 40 mn	2 Courses de 20 mn maxi (Ou équivalent en nombre de tour) et 1 Course de 40 mn	2 Courses de 25 mn + 1 Tour	3 courses de 4 Heures et 3 courses de 6 Heures
Nombre de pilotes :	1 à 2 Pilotes	1 à 2 Pilotes	1 à 2 Pilotes	1 à 5 Pilotes
Transpondeur :	TAG-HEUER by Chronolec / Type LS ou Protime Elite fil +12V (Options Messenger Oled et Multi-Pilote autorisés)			

- Tous les pilotes inscrits sur la feuille d'engagement devront participer aux essais qualificatifs et aux courses
- Une note d'information spécifique à chaque meeting sera mise en ligne sur le site Internet
- L'Organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité et les contraintes des circuits

2-2. Annulation et/ou report d'une épreuve

Si l'Organisateur du TTE/FREE Racing devait, quelles qu'en soient les raisons et quel qu'en soit le moment, annuler ou reporter une épreuve, aucun concurrent ou pilote de la Série ne pourrait réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

2-3. Précisions

- Le présent règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes **d'autorisation**
- A sa lecture, il ne faut pas oublier que toute modification est rigoureusement interdite si elle n'est pas expressément autorisée par le présent règlement (Article 252.1.1.1 de l'annexe "J" du CSI)
- Seuls les informations et les documents publiés sur le site Internet sont officiels
- Toutes les communications des concurrents doivent être transmises par email : contact@trophee-endurance.fr
- Les pénalités spécifiques sont précisées tout au long du présent règlement, juste après les paragraphes auxquels elles se rapportent
- Par défaut, les pénalités prévues au Règlement Standard des Circuits Asphalte de la FFSA seront appliquées.

2-4. Particularités

2-4/1. Pilote inscrit sur plusieurs voitures

- Un pilote pourra rouler sur plusieurs voitures (essais et courses) à condition de figurer sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" sur chaque véhicule conduit, **en respectant** les horaires du meeting et les conditions de sécurité des procédures.

2-4/2. Remplacement d'un pilote

- Sur demande écrite et après l'accord du DC et transmise au Collège des CS, un pilote pourra être remplacé par un autre ou ajouté au maximum 1 heure avant la course.

2-4/3. Ordre de passage des pilotes

- 2 pilotes conduisant une même voiture devront respecter leur ordre de passage selon l'engagement.

[SI NON-RESPECT Art. 2-4 : Arrêt du véhicule au Drapeau NOIR et disqualification du concurrent.](#)

Art. 3 - Concurrents et Pilotes

Pour être validé, l'engagement devra comporter **les N° de Licence / N° ASA / Type (ex. RCC-NCC-ICC"A-B-C-D")**
et le N° de portable de chaque pilote.

Lors des Vérifications Administratives, chaque pilote devra présenter physiquement sa licence ou un duplicata.

Il peut être possible d'accepter, exceptionnellement, un pilote démuné de sa licence, dès l'instant qu'une vérification sur le site FFSA prouve qu'il est licencié.

3-1. Licences requises

3-1/1. Pour les pilotes français :

- Une licence "Régional Concurrent Conducteur (RCC) Auto"
- Ou une licence "National Concurrent Conducteur (NCC) Auto"
- Ou une licence "International Concurrent Conducteur ICC(A-B-C-D) Auto"
- Ou un Titre de Participation Régional Circuit (TPRC), demandé au préalable sur l'engagement, et à souscrire sur le site FFSA

- selon l'ASA du Circuit ou sur place
 - Le TPRC ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport automobile", de moins de 3 mois
 - Un TPRC Etranger peut être délivré à un ressortissant de la CE à condition que ce dernier soit résident et domicilié en France en possession des mêmes documents.

3-1/2. Pour les pilotes étrangers :

- Une licence "National" de leur pays et une autorisation de participation de leur ASN
- Ou une licence "International" valable pour la catégorie concernée
- Les pilotes étrangers ne peuvent pas marquer de points.

3-1/3. Pour les 16/18 ans :

- Une licence "National Junior Circuit" (NJC) et une licence "International Concurrent Tuteur" (ICT) du représentant légal qui devra être présent lors des Vérifications Administratives et pendant toute la durée du meeting.

3-2. Devoirs des pilotes

- Tout pilote participant à une épreuve devra connaître l'ensemble des TEXTES en cours de validité relatifs au Code Sportif International et ses annexes de la FIA, et de la Règlementation Générale de la FFSA (dernières versions téléchargeables sur les sites de la FIA et FFSA)
- Tout pilote ne respectant pas les "Règlements Sportif et Technique" ou les Règles de Sécurité pourra faire l'objet d'une sanction, sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement
- Les concurrents/pilotes et leurs accompagnants devront respecter un esprit sportif, tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit, sous peine de demande de sanction auprès du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, voire du Championnat.

SI NON-RESPECT Art. 3-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

3-3. Equipement obligatoire du pilote

Se conformer à la Règlementation Technique FFSA / Equipement de sécurité / Tableau Circuit Asphalte de l'année en cours
Chaque pilote devra remplir et remettre aux CT (à la première participation) :

- La Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité PILOTE FFSA
- La Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité VOITURE FFSA.

SI NON-RESPECT Art. 3-3 : Invalidation de l'engagement du pilote concerné.

Art. 4 - Engagement à une épreuve FREE Racing

4-1. Inscription

- La participation aux diverses manifestations organisées par le TTE se fait sur invitation uniquement
- Tout concurrent désirant participer aux épreuves du TTE devra envoyer une demande d'engagement par EMAIL ET par COURRIER POSTAL pour chaque épreuve à l'adresse suivante :

TROPHEE TOURISME ENDURANCE (TTE)

HENGEL Jean-Jacques - 419, avenue Bollée - 72000 LE MANS - France

Email : contact@trophee-endurance.fr

Les demandes d'engagements Voiture et Pilote sont à télécharger sur le site Internet : <http://www.trophee-endurance.fr>

L'Engagement VOITURE devra être rempli par le concurrent et adressé au TTE avec le règlement

L'Engagement PILOTE devra être rempli par chaque pilote et adressé directement au TTE par email

- Le document, dûment complété, devra être parvenu au plus tard le vendredi de la semaine précédant l'épreuve, accompagné soit d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de Sarl Trophée Tourisme Endurance (Sarl TTE), soit par Carte Bancaire en VAD
- Au-delà du vendredi minuit, une majoration de l'engagement de 150 € TTC sera exigée
- Toute demande d'engagement incomplète ou non accompagnée du paiement sera considérée comme nulle ou non avenue
- Les dates limites d'engagement pourront être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à la fermeture des Vérifications Administratives
- Les Organismes du TTE / FREE Racing prendront en compte les engagements dans la limite des places disponibles
- Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement
- Le TTE se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement (concurrent/pilote) sans en justifier le motif.

4-2. Tarifs

Engagement pour le **FREE Berline'Cup / GT'Cup** et **FREE Proto'Cup**

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 20 mn

= **430 € TTC** (soit 358,33 € HT)

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 20 mn + 1 Course de 40 mn

= **475 € TTC** (soit 395,83 € HT)

Engagement pour le **FREE Formule Renault'Cup**

=> 1 séance qualificative + 2 Courses de 25 mn + 1 Tour

= **475 € TTC** (soit 395,83 € HT)

Engagement pour le **FREE Endurance**

=> 1 séance qualificative + 1 Courses de 4 Heures

= **990 € TTC** (soit 825,00 € HT)

=> 1 séance qualificative + 1 Courses de 6 Heures

= **1 200 € TTC** (soit 1000,00 € HT)

L'engagement sera validé :

- A l'encaissement d'un acompte de 200 €, avant le meeting, et non-remboursable en cas de non-participation

- A l'encaissement de l'engagement total, avant le meeting, et l'acompte de 200 € sera retenu en cas de non-participation (Chèque ou Virement)

Il ne sera effectué aucun remboursement à un concurrent ayant participé aux Essais Qualificatifs.

Tout désistement devra être confirmé par email : contact@trophee-endurance.fr.

Art. 5 - Voitures éligibles

La voiture inscrite doit correspondre à l'une des 5 catégories ci-dessous :

5-1. Catégorie "FREE Berline'Cup"

- Groupes N/FN, F2000, A/FA

- Coupes de Marque, Challenge et Saloon-Cars conformes à leur règlement ou fiche d'homologation et sans limitation des périodes.

5-2. Catégorie "FREE GT'Cup"

- Groupes GT de Série

- GT FFSA : Les véhicules homologués pour la Coupe de France GT FFSA sont éligibles en TTE, sans obligation d'inscription au Championnat de France GT FFSA

- GT4 : Les véhicules homologués GT4 sont admis à la condition qu'ils soient inscrits au Championnat de France GT FFSA SRO

- Lotus, Caterham, Silhouette (ex. : Lamera Cup, Mitjet 3.5l, Solution F...).

5-3. Catégorie "FREE Proto'Cup"

- Groupes C3, CN, CNF, CM...

- Coupes de Marque et Courses Challenges conformes à leur règlement ou fiche d'homologation sans limitation des périodes.

5-4. Catégorie "FREE Formule Renault'Cup"

- Les monoplaces doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine (Y compris le poids)

- Les voitures du Groupe E doivent respecter la Réglementation Technique Groupe E de l'année en cours

- La voiture engagée doit disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA de l'année en cours.

Classification

La voiture sera classée par l'Organisateur dans l'une des 3 classes existantes, en fonction de ses caractéristiques et de ses performances :

Classes	Voitures	Pneumatiques	Moteur
Formule A1	FR 2000 à 2009 (Tatuus)	Voir Règlement Technique / Art.7-3. Pneumatiques PIRELLI obligatoire	Voir Règlement Technique / Art. 4. Plombage Moteur
Formule A	FR 2010 - 2012 (Caparo) FR 2013 - 2018 (Tatuus)		
Formule B	FR de 1995 jusqu'à 1999 FR 1.6 (Campus, Formula Premium, Signatec...)	Libre	Réglementation d'origine
Formule C	F. BMW, Arcobaleno, Gloria Moteur moto	Libre	Réglementation d'origine

5-5. Catégorie "FREE Endurance"

- Véhicules de compétition de 140 à 220 CV

Voici une liste non-exhaustive des voitures acceptées :

- Hyundai Veloster Cup
- Mazda MX5 Cup
- Toyota GT86 CS-Cup
- Suzuki Swift
- Peugeot 206 16S RPS
- Peugeot 207 LW RPS
- Peugeot 208 RC RPS
- Renault Clio III
- Renault Clio IV

Pour les 5 catégories

- L'Organisateur se réserve le droit de regrouper ou de diviser des classes afin de préserver l'équité sportive
- Des véhicules, issus d'autres catégories non prévues ci-dessus, pourront éventuellement être admis sur demande écrite auprès des Organisateur ou du CT Responsable
- Des classes particulières pourront être créées pour des Challenges internes, regroupant des voitures identiques
- Les catégories admises à participer devront avoir obtenu l'approbation du Pôle Sport de la FFSA.

Art. 6 - Vérifications Administratives et Techniques - Passeport et Fiche d'homologation

6-1. Vérifications Administratives

Chaque pilote devra :

- Se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve
- Montrer sa licence FFSA/FIA physiquement ou avoir fait une demande préalable sur son engagement, d'un Titre de Participation (Voir Art. 3-1. Licences)
- Repartir avec la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique" pour transmission au CT chargé du contrôle du véhicule, à l'heure maximale indiquée sur celle-ci (1H après son passage aux Vérifications Administratives).

SI NON-RESPECT Art. 6-1/1 : Transmission du dossier au Collège des CS.

6-2. Vérifications Techniques

6-2/1. Chaque concurrent devra :

- Présenter son véhicule à la structure technique selon les horaires indiqués sur sa fiche "Vérif. Administrative" qui lui a été remise : Cette action sera considérée comme une déclaration implicite de conformité
 - Être en conformité avec le plan d'identification fourni par l'organisateur (Annexe A) pour son véhicule
 - Être muni de la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique"
 - Fournir le Passeport technique et de la Fiche d'homologation du véhicule engagé
- En cas de non-conformité, le concurrent ne sera pas autorisé à participer et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

SI NON-RESPECT Art. 6-2/1 : Transmission du dossier au Collège des CS.

6-2/2. Le Commissaire Technique :

- Apposera un sticker "Contrôlé" sur le véhicule après validation
- Pour tout litige ou incident, il pourra transmettre un rapport à la Direction de Course.

6-3. Passeport Technique - Fiche d'Homologation

6-3/1. Chaque concurrent engagé sur l'épreuve devra être en possession :

- Du Passeport Technique de son véhicule et de sa Fiche d'homologation si celle-ci existe
(Un ressortissant de l'Union Européenne et pays assimilés devra également posséder un Passeport Technique, soit FFSA, soit FIA et sera dans l'obligation de contacter le CT Responsable du TTE pour validation)
- D'une FICHE Technique descriptive pour les véhicules issus des "Coupes de Marque" (Voir auprès du Service Technique FFSA) mentionnant les caractéristiques techniques de tous les éléments du véhicule, ainsi que des photos de la carrosserie.

6-3/2. Chaque véhicule engagé :

- Il est interdit de procéder à toute modification technique non spécifiée sur la Fiche d'Homologation ou sur le Règlement Particulier sans en aviser, préalablement, le CT Responsable du TTE
- Tout concurrent désireux d'engager un véhicule, non homologué ou ne possédant pas de passeport FFSA, devra prendre contact avec le CT Responsable du TTE. Ce dernier pourra établir le document sur l'épreuve, seulement sur rendez-vous préalable
- Tout véhicule engagé sur les épreuves TTE devra être identifiable techniquement.

SI NON-RESPECT Art. 6-3 : Transmission du dossier au Collège des CS.

6-4. Sites et Infrastructures

- Chaque concurrent devra respecter les sites et infrastructures des circuits
- Tous les dégâts occasionnés seront facturés au concurrent
- Il est strictement interdit de laisser des pneus usagés sur le circuit : l'Organisateur se réserve le droit de prendre des sanctions.

6-5. Demande de stand

Selon la disponibilité

- Le concurrent pourra demander un emplacement et préciser ses préférences, en le notifiant sur l'engagement ou par email (contact@trophee-endurance.fr) indépendamment de toute autre demande
- En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

Art. 7 - Numéros de course

- Chaque concurrent pourra choisir son numéro de course (selon la disponibilité) et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer
- Chaque voiture est identifiée par sa Fiche Technique ainsi que par son numéro de vignette du Passeport Technique
- La position des numéros de course et autres stickers sont définis, par l'Annexe A "Plan d'identification" de l'Organisation TTE. Ils devront être parfaitement lisibles par le Chronométrage, la Direction de Course et les Commissaires de Piste, à tout moment des essais et des courses.

[SI NON-RESPECT Art. 7-1 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.](#)

Art. 8 - Publicité

8-1. Plan d'identification

Les voitures participantes au TTE devront obligatoirement être identifiées conformément à l'**Annexe A / Plan d'identification** dès lors de la présentation aux Vérifications Techniques sous peine de se voir refuser le quitus technique et leur participation au meeting. Ces identifications ne pourront pas être modifiées mais les concurrents pourront ajouter d'autres publicités qui leur sont propres, sous réserve que ces dernières ne soient pas directement concurrentielles avec celles de l'organisateur.

[SI NON-RESPECT Art. 8-1 : Présentation du DRAPEAU Technique pour mise en conformité immédiate du véhicule.](#)

8-2. Exploitation d'images

L'Organisateur et les Partenaires du TTE/FREE Racing se réservent le droit d'exploiter, à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales, les noms et résultats sportifs des concurrents et pilotes de cette discipline, ainsi que toutes photos et vidéos, sans leur autorisation préalable et sans avoir à payer de droits ou honoraires particuliers.

Art. 9 - Déroulement de l'épreuve

9-1. Essais privés

Se conformer à la [Règlementation Générale des Circuits FFSA](#).

- Facultatifs : à la charge du concurrent
- Durée : en fonction de la disponibilité du circuit et de l'Organisateur.

9-2. Briefing Pilotes

- Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par les Horaires et la Note d'information de chaque épreuve
- A l'issue des Vérifications Administratives, tous les pilotes devront assister, obligatoirement, à l'intégralité du briefing de la DC et s'y présenter à l'heure exacte
- Tous les Pilotes ne pouvant pas assister au briefing devront obligatoirement en informer l'Organisation par écrit, au préalable de l'épreuve. Tout retard ou absence non excusés entraînera une sanction.

Dans le cas où il serait impossible de tenir un briefing dit présentiel, les concurrents seront avertis du mode de communication du Briefing du DC.

[SI NON-RESPECT Art. 9-2 : Transmission du dossier au Collège des CS sur rapport du DC.](#)

9-3. Essais Qualificatifs

- 9-3/1 : Seuls les pilotes inscrits sur la liste des "Autorisés à prendre part aux essais" pourront y participer
- 9-3/2 : 1 séance de 20 mn en **FREE Berline/GT'Cup** - **FREE Proto'Cup** - **FREE Formule Renault'Cup** est prévue
1 séance de 40 mn en **FREE Endurance** est prévue
au cours de laquelle un pilote, seul, pourra qualifier la voiture
aucun temps minimum d'arrêt/stand n'est établi (*Rappel : Le concurrent est responsable de l'application du Règlement*)
- 9-3/3 : **Le ravitaillement en carburant est strictement interdit**
- 9-3/4 : Toute voiture ne disposant pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur demande écrite au DC et décision finale du Collège des CS
- 9-3/5 : Le DC peut déclencher une opération Full Yellow pour des raisons de sécurité

[Le NON-RESPECT Art. 9-3/2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.](#)

[Le NON-RESPECT Art. 9-3/3 : DRIVE THROUGH](#)

9-4. Courses

9-4/1. Catégorie "FREE Berline/GT'Cup"

- Un meeting est composé :

- 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn
- 2 Courses Sprint de 20 mn ou équivalent en nombre de tours
- 1 Course Longue de 40mn

- Un concurrent peut s'engager uniquement aux 2 Courses Sprint

En fonction du nombre d'engagés, les catégories FREE Berline/Cup et FREE GT'Cup pourront, soit disputer des courses dédiées, soit être intégrées au même plateau et disputer des courses communes. Les classements, ainsi que l'attribution des points, resteront néanmoins séparés par catégories.

- 9-4/1.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée

- 9-4/1.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint et à la Course Longue avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs

Lors de la Course Longue :

- 9-4/1.3 : Arrêt au stand de 2 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)

- 9-4/1.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)

- 9-4/1.5 : Pendant la fenêtre comprise entre la 15^{ème} (15'00") et 25^{ème} (25'59") minute

- 9-4/1.6 : Pour tout autre arrêt, les 2 mn ne sont pas obligatoires

- 9-4/1.7 : Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.1 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.2 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.3 : 2 tours de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.3 : STOP & GO de la durée du temps manquant.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.4 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.5 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.7 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Sprint 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs

- La grille de départ de la Course Sprint 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

- **LANCE, procédure ALLEGEE.**

9-4/2. Catégorie "FREE Proto'Cup"

- Un meeting est composé :

- 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn
- 2 Courses Sprint de 20 mn ou équivalent en nombre de tours
- 1 Course Longue de 40 mn

- Un concurrent peut s'engager uniquement aux 2 Courses Sprint

- 9-4/1.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée

- 9-4/2.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint et à la Course Longue avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs

Lors de la Course Longue :

- 9-4/2.3 : Arrêt au stand de 3 mn obligatoire (Boucle d'entrée / Boucle de sortie)

- 9-4/2.4 : Avec un changement (si deux pilotes) ou sans changement (si un seul pilote)

- 9-4/2.5 : Pendant la fenêtre comprise entre la 15^{ème} et 25^{ème} minute.

- 9-4/2.6 : Pour tout autre arrêt, les 3 mn ne sont pas obligatoires

- 9-4/2.7 : Un ravitaillement de carburant est autorisé en Course Longue

Voir Art. 12 - Carburant - Matériel de Ravitaillement et l'Annexe C.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/2.1 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/2.2 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/2.3 : 2 tours de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.3 : STOP & GO de la durée du temps manquant.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.4 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/1.5 : 1 tour de pénalité.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/2.7 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses Sprint : 2-2 en ligne

- La grille de départ de la Course 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Grille de départ de la Course Longue : 2-2 en ligne

La grille de départ de la Course Longue sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses Sprint et Course Longue

- **LANCE, procédure ALLEGEE.**

9-4/3. Catégorie "FREE Formule Renault' Cup"

- Un meeting est composé :

- 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 20 mn
- 2 Courses Sprint de 25' + 1 tour

(La catégorie FREE Formule Renault' Cup ne pourra jamais partager la course d'une autre catégorie).

- 9-4/3.1 : Seuls les pilotes ayant participé aux essais officiels pourront y participer sauf décision exceptionnelle du Collège des Commissaires Sportifs sur présentation d'une demande écrite motivée
- 9-4/3.2 : 1 ou 2 pilotes peuvent s'engager sur la même voiture et participer aux Courses Sprint avec obligation pour chacun de rouler aux Essais Qualificatifs
- 9-4/3.3 : Le ravitaillement en carburant est strictement interdit.
SI NON-RESPECT Art. 9-4/3.1 - 9-4/3.2 - 9-4/3.3 : A l'appréciation du Collège, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ des Courses : 1/1 décalé

- La grille de départ de la Course 1 sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs
- La grille de départ de la Course 2 sera établie en fonction du classement de la Course 1.

Procédure de départ des Courses

- **ARRETE, procédure ALLEGEE**
- Le chronomètre ne s'arrête pas si un second départ est demandé
- Pas de Stop Moteur.

A la présentation du panneau "Piste humide" ou "Wet race" en prégrille ou sur la grille de départ, les pilotes bénéficieront de 10 mn supplémentaires afin de changer les pneumatiques et de modifier certains réglages.
Si les circonstances le justifient, un départ sous Safety Car pourra être décidé.

9-4/4. Catégorie "FREE Endurance"

- Un meeting est composé :

- 1 Séance d'Essais Qualificatifs de 40 mn minimum
- 1 Course de 4 Heures et/ou 6 Heures

9-4/4.1 Temps d'arrêt au stand (changement de pilotes ou autres arrêts)

- 9-4/4.1.1 : Un temps de référencement de 2'30" sera appliqué pour tous les changements de pilotes ou arrêts/stands, obligatoires ou non
- 9-4/4.1.2 : Pour chaque arrêt, quels qu'en soient la raison et le nombre, le temps de référence d'arrêt devra être respecté.
- 9-4/4.1.3 : Le pilote prenant le départ n'est pas considéré comme un changement de pilote.
- 9-4/4.1.4 : Entre 2 changements de pilotes, il devra être effectué au moins 2 tours chronométrés.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/4.1.1 - 9-4/4.1.2 : STOP&GO de la durée du temps manquant.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/4.4 : 2 tours de pénalité.

9-4/4.2. Nombre de changements

- 9-4/4.2.1 : Course de 4 Heures => 5 Changements obligatoires.
- 9-4/4.2.2 : Course de 6 Heures => 7 Changements obligatoires.
- 9-4/4.2.3 : Ces nombres de changements pourront être modifiés et communiqués lors des briefings.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/4.2.1 - 9-4/4.2.2 : 2 tours de pénalité.

9-4/4.3. Réalisation du dernier changement

- 9-4/4.3.1 : Le dernier changement obligatoire devra se réaliser avant les 20 dernières minutes pour les courses de 4H ou 6H.
- 9-4/4.3.2 : L'heure de référence sera celle de l'entrée sur la boucle de chronométrage.
- 9-4/4.3.3 : En cas de dépassement horaire, l'arrêt ne sera pas comptabilisé.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/4.3.1 : 1 tour de pénalité

9-4/4.4. Fiche de stand

- La Fiche de Stand sera mise à disposition lors du briefing Team Manager.
- Sur le document "FICHE de STAND" seront mentionnés tous les changements de pilotes et abandons éventuels.

La responsabilité de la tenue de cette fiche incombe au Team Manager (RAPPEL : le concurrent est responsable de l'application du règlement).

- Cette fiche pourra être consultée à tout moment par un Officiel.
- L'Organisateur devra impérativement connaître le nom du pilote au volant à tout moment du meeting.
- A la fin de la course ou lors d'un abandon, la "FICHE de STAND" sera impérativement remise à un Officiel du TTE.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/4-4 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

9-4/4.5 Un ravitaillement de carburant est autorisé

Voir Art. 12 - Carburant - Matériel de Ravitaillement et l'Annexe C.

SI NON-RESPECT Art. 9-4/4.5 : A l'appréciation du Collège pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent et du pilote.

Grille de départ de la Course

La grille de départ de la Course sera établie en fonction du résultat des Essais Qualificatifs.

Procédure de départ des Courses

- LANCE, procédure CLASSIQUE.

Pénalités pour le FREE [Berline/GT'Cup](#) - [Proto'Cup](#) - [Formule Renault'Cup](#) - [FREE Endurance](#)

- A chaque arrêt au stand, le moteur doit impérativement être arrêté

SI NON-RESPECT Art. : STOP & GO

- L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager. L'utilisation d'un panneau (dit sucette) est conseillée
- Le démarrage "à la poussette" et toute aide extérieure sont interdits

SI NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH

- Le véhicule circulant sur la pit lane est prioritaire sur le véhicule quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent

SI NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH

- La vitesse sur la pit lane est limitée à 60 km/h

SI NON-RESPECT Art. : DRIVE THROUGH.

9-5. Full Course Yellow (FCY)

Se Conformer à la Réglementation Générale des Circuits.

9-6. Opération Safety Car (SC)

Se Conformer à la Réglementation Générale des Circuits

9-7. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

Se Conformer à la Réglementation Générale des Circuits

Le chronomètre s'arrête en Course Sprint / Le chronomètre ne s'arrête pas en Course Longue

- Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue de l'avant dernier tour précédant le tour au cours duquel le signal de suspension aura été donné et aucune pénalité ne sera appliquée si le nombre d'arrêt/stand obligatoires n'a pas été effectué.

9-8. Parc fermé

- A l'issue de l'épreuve, toutes les voitures seront en situation de Parc fermé soit dans leurs stands respectifs, soit à l'emplacement qui leur aura été désigné, pendant à minima les 30 minutes qui suivent l'heure d'affichage des résultats
- Le Collège des CS est seul habilité à prononcer la fin de la situation de Parc fermé
- Toute intervention sur un véhicule est interdite, en situation de Parc fermé, sauf sur instruction du Collège des CS, Commissaires de Stand ou CT du TTE.

SI NON-RESPECT Art. 9-8 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

9-9. Circulation sur la pitlane

- L'enclenchement de la marche arrière, moteur tournant, est strictement interdit dans la pitlane même pour les manœuvres
- Le franchissement de la ligne continue, en sortie de stand est interdit.

SI NON-RESPECT Art. 9-9 : DRIVE THROUGH

9-10. Arrêt d'un véhicule sur circuit

- Le retour du véhicule au stand pourra se faire, sans perturber le déroulement des essais qualificatifs ou de la course
- Tout véhicule rapatrié devra faire l'objet d'une vérification par un CT avant son retour sur la piste.

SI NON-RESPECT Art. 9-10 : Arrêt du véhicule au DRAPEAU Technique pour contrôle par un CT du TTE.

9-11. Boucles de chronométrage

- Servant de référence à la durée d'arrêt, elles seront matérialisées à l'entrée et à la sortie de la pitlane par des cônes surmontés de drapeaux jaunes
- L'utilisation d'un chronomètre embarqué, solidement fixé, est autorisée afin de permettre la gestion précise de l'arrêt/stand.

Art. 12 - Carburant - Matériel de ravitaillement

12-1. Carburant

- Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel
- Il sera procédé à des contrôles de carburant de façon aléatoire
- Le stockage de carburant, autre que celui utilisé pour le ravitaillement en cours est interdit dans le stand
- Tous les conteneurs de carburant doivent être métalliques et étanches
- Le remplissage du réservoir est interdit dans le stand pendant la course.

SI NON-RESPECT Art. 12-1 : STOP&GO de 1 minute.

12-2. Matériel de Ravitaillement pour le FREE Proto'Cup - FREE Endurance

- L'alimentation sera assurée par une pompe semi rotative de marque Japy (la pompe rotative manuelle distribuée par Japy est autorisée) / Voir **Annexe C / Ravitaillement**
- Un compteur débit mètre de type ID Japytex est autorisé
Le pistolet à arrêt automatique doit être vendu par la Société Japy
- Tous les concurrents devront disposer de ce matériel
- Chaque concurrent devra posséder obligatoirement un extincteur de 5 kg à poudre en état de fonctionnement, conforme à la liste n°6 (Réglementation FIA).

SI NON-RESPECT Art. 12-2 : STOP&GO de 1 minute.

12-3 - Procédure de ravitaillement en carburant pour le FREE Proto'Cup - FREE Endurance

- 12-3/1 : Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées
- 12-3/2 : Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- 12-3/3 : Le pilote peut rester seul à bord du véhicule
- 12-3/4 : Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- 12-3/5 : Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- 12-3/6 : Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- 12-3/7 : L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée
- 12-3/8 : L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure
- 12-3/9 : Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison, d'une cagoule, et d'une paire de gants conformes aux normes 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée
- 12-3/10 : Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels
- 12-3/11 : Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, seuls le Team Manager et les ravitailleurs sont autorisés sur la pitlane
Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité qu'il aura prises à titre préventif
- 12-3/12 : L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement
- 12-3/13 : L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt du véhicule.

SI NON-RESPECT Art. 12-3/1 - /2 - /4 - /7 - /9 - /11 - /12 - /13 : STOP&GO de 1 minute.

Art. 14 - Classements et Podiums

14-1. Classements

- Pour être classé, il est obligatoire d'avoir franchi le drapeau à damier
- Pour chaque équipage engagé lors d'une manifestation, chacun des PILOTES marquera le même nombre de points à l'issue des Course 1, Course 2 et/ou Course Longue selon le tableau
Pour le **FREE Endurance** : Classement à la voiture
- Un classement sera établi pour chaque Classe du **FREE Berline/GT - Proto - Formule Renault - Free Endurance**.

14-2. Attribution de points

En cas d'exclusion prononcée par le Collège des CS, quelle que soit la raison, le pilote :

- Ne marquera aucun point et l'épreuve en question et ne sera pas retenue comme course "Joker", pouvant aller jusqu'à l'annulation des points du championnat en cas de non-conformité technique
- Ne pourra prétendre à aucun PRIX ou PRIMES

Une voiture qui ne participe qu'à la dernière course du Championnat sera classée mais ne marquera aucun point.

SI NON-RESPECT Art. 14-2 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent au Championnat.

14-3. Podiums

- Un podium sera établi à partir de 6 véhicules inscrits dans la Catégories/Classes
- Chaque course fera l'objet d'un podium pour chaque Catégorie/Classe
- Les pilotes, des 3 premières voitures, seront appelés à monter sur le podium après chaque course
- Pendant les cérémonies obligatoires des podiums, les pilotes s'engagent à porter les identifications qui leur seront remises

SI NON-RESPECT Art. 14-3 : Perte d'une partie ou totalité des points attribués de la course.

Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	150	16 ^{ème}	33
2 ^{ème}	130	17 ^{ème}	31
3 ^{ème}	110	18 ^{ème}	29
4 ^{ème}	100	19 ^{ème}	27
5 ^{ème}	90	20 ^{ème}	25
6 ^{ème}	80	21 ^{ème}	23
7 ^{ème}	75	22 ^{ème}	21
8 ^{ème}	70	23 ^{ème}	19
9 ^{ème}	65	24 ^{ème}	17
10 ^{ème}	60	25 ^{ème}	15
11 ^{ème}	55	26 ^{ème}	13
12 ^{ème}	50	27 ^{ème}	11
13 ^{ème}	45	28 ^{ème}	9
14 ^{ème}	40	29 ^{ème}	7
15 ^{ème}	35	>29 ^{ème}	5

14-4. Etablissement du classement final

Il sera établi en application de l'article III - §A "Généralités des Prescriptions Générales de la FFSA", selon le tableau qui suit :

Nombre de courses organisées :	Règlementation FFSA : Plus de 10	FREE Berline/GT'Cup => 24 Courses
	Règlementation FFSA : Plus de 10	FREE Proto'Cup => 24 Courses
	Règlementation FFSA : Plus de 10	FREE Formule Renault'Cup => 14 Courses
	Règlementation FFSA : de 6 à 10	FREE Endurance => 6 Courses
Nombre de courses retenues :	Règlementation FFSA : moins 2 courses	FREE Berline/GT'Cup => 22 Courses
	Règlementation FFSA : moins 2 courses	FREE Proto'Cup => 22 Courses
	Règlementation FFSA : moins 2 courses	FREE Formule Renault'Cup => 12 Courses
	Règlementation FFSA : moins 1 course	FREE Endurance => 5 Courses

Art.15 - Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

419, avenue Bollée – 72000 LE MANS – France

contact@trophee-endurance.fr

Organisateurs

Jean-Jacques HENGEL / Tél. 06 09 74 67 64

Fabrice REICHER / Tél. 06 73 18 91 55

Yannick DONDEL / Tél. 06 03 70 52 08

Directeurs de Course

Patrick MORISSEAU / Tél. 06 33 08 24 52

Commissaires Techniques "Responsables"

Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71

Service "Chronométrage"

Christian GUEGUEN / Tél. 07 61 80 65 45

Service "PiecesDetachees@trophee-endurance.fr"

Frédéric RAMAGE / Tél. 06 38 92 32 74

Autres services

Sylvie P. (Administratif)

Sandy D. (Comptabilité)

Elliott BOLAFFI (Relation chronométrage)

contact@trophee-endurance.fr

Louis FABBRI. (Site Internet, Facebook, Communications diverses)

Stéphane POULARD (Photos)

Avenants relatifs à RENAULT SPORT Racing

- Avenant 1 : Trophée CHALLENGE RENAULT Sport CLIO III Cup en FREE Berline'Cup

- Avenant 2 : Trophée FORMULE RENAULT en FREE Formula'Cup

Annexes du règlement

- Annexe A : Planche d'identification de la voiture

- Annexe B : Transpondeur

- Annexe C : Ravitaillement

Challenge RENAULT SPORT CLIO III Cup

1 - ELIGIBILITE et CONFORMITE

La participation au Challenge Renault Sport Clio III Cup n'est permise que pour les équipes faisant participer des Clio III Cup conformes à leur Fiche d'homologation FFSA Coupe de Marque : (Document disponible sur le site TTE / Règlement)

2. - PLOMBAGE MOTEURS

Les CLIO III Cup éligibles au Challenge RENAULT SPORT Racing ne seront pas soumises à la règle de la Certification des 2 années de RS pour le plombage moteur. Cependant, le moteur devra rester plombé par les plombs RS ou sera plombé par un CT, sur place, **avant** la participation du concurrent aux Essais Qualificatifs.

Des contrôles de conformité moteur pourront être réalisés au banc moteur via les Sociétés ORECA et RENAULT Sport.

3. - ATTRIBUTION DES POINTS POUR LE CLASSEMENT DU Challenge RENAULT SPORT CLIO III Cup

- Toutes les voitures engagées à au moins une épreuve du TTE pourront marquer des points au classement de ce Challenge.
- Chaque course donnera lieu à l'attribution suivante de points, en fonction de l'ordre d'arrivée des Clio III Cup engagées à l'épreuve (Voir tableau)
- Le classement général du Challenge sera obtenu par addition des points attribués sur chacune des courses du Trophée Challenge selon l'ordre d'arrivée des voitures
- Une voiture seulement engagée au dernier meeting, sera classée mais ne marquera aucun point.

Classement	Points	Primes
1 ^{er}	150	2 500 € TTC
2 ^{ème}	130	2 000 € TTC
3 ^{ème}	110	1 500 € TTC
4 ^{ème}	100	1 000 € TTC
5 ^{ème}	90	500 € TTC
6 ^{ème}	80	500 € TTC
7 ^{ème}	75	500 € TTC
8 ^{ème}	70	500 € TTC
9 ^{ème}	65	500 € TTC
10 ^{ème}	60	500 € TTC

3-1. PRIMES DE FIN DE CHAMPIONNAT

A l'issue de la saison, RENAULT SPORT attribuera les PRIMES suivantes, à valoriser exclusivement en "CREDIT PIECES" au Département Pièces Compétition RENAULT SPORT.

3-2. - BENEFICIAIRES

Auront droit à ces primes de fin de championnat les équipes :

- Qui se seront conformées au présent règlement du FREE Racing
- Qui n'auront pas fait l'objet de sanction disciplinaire telle que le retrait de licence au concurrent par la FFSA ou d'une pénalité infligée pour non-respect de l'éthique sportive
- Dont la voiture Renault Clio III Cup n'aura pas été disqualifiée ou exclue pour non-conformité technique plus d'une fois au cours du Trophée.

Ce prix est nominatif, non transférable, non valorisable et non monnayable.

Le Team désignera la personne recevant la dotation lors de la Remise des Prix de fin de saison.

FREE Formule Renault'Cup

Challenge FORMULE RENAULT

1 - ELIGIBILITE et CONFORMITE

La participation au Challenge Renault Sport FORMULE RENAULT'Cup n'est permise que pour les équipes faisant participer des FORMULES RENAULT conformes au Règlement Technique de l'année de celles-ci (Document disponible sur le site TTE / Règlement).

2 - PLOMBAGE MOTEURS

Les FORMULES RENAULT éligibles au Challenge RENAULT SPORT Racing ne seront pas soumises à la règle de la Certification des 2 années de RS pour le plombage moteur. Cependant, le moteur devra rester plombé par les plombs RS ou sera plombé par un CT, sur place, **avant** la participation du concurrent aux Essais Qualificatifs.

Des contrôles de conformité moteur pourront être réalisés au banc moteur via les Sociétés ORECA et RENAULT Sport.

3 - PNEUMATIQUES PIRELLI (Annexe Partenariat Pirelli / Ivalto du Règlement Technique TTE)

- Par course, les véhicules devront obligatoirement,
 - **A sa première participation**, le concurrent devra déclarer **6 pneus maximum**, neufs ou usagés
 - **A chacune des participations suivantes**, il devra déclarer **4 pneus maximum**, neufs ou usagés
Distribués, par la Société IVALTO et marqués spécifiquement
 - **Dimensions** : AV : 200/540-13 - AR : 250/570-13
 - **Dotation** : **1 pneu gratuit** à la 2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} participation (Selon la même adresse de facturation)
- Les pneumatiques pourront être contrôlés par les CT, les personnels Ivalto et/ou l'Organisation TTE à tout moment du meeting
- Le non-respect de cette règle donnera lieu à une pénalité de 2 tours.

4 - ATTRIBUTION DES PRIX

- Toutes les voitures engagées à au moins une épreuve du FREE Racing pourront marquer des points au classement du Challenge
- Chaque course donnera lieu à l'attribution de points suivante en fonction de l'ordre d'arrivée

4-1. PRIX DE FIN DE CHAMPIONNAT

A l'issue de la saison, RENAULT SPORT Racing offrira aux premiers des Catégories A et A1 :

- 1^{er} FORMULE RENAULT'Cup A : 8 000 € TTC
- 2^{ème} FORMULE RENAULT'Cup A : 4 000 € TTC
- 3^{ème} FORMULE RENAULT'Cup A : 2 000 € TTC

à valoriser exclusivement en crédit pièces au Département Pièces Compétition RENAULT SPORT.

- Au Vainqueur FORMULE RENAULT'Cup A1 : 2 engagements gratuits sur la saison prochaine.

4-2. - BENEFICIAIRES

Auront droit à ces primes de fin de championnat les équipes :

- Qui se seront conformées au présent règlement du FREE Racing
- Qui n'auront pas fait l'objet de sanction disciplinaire telle que le retrait de licence au concurrent par la FFSA ou d'une pénalité infligée pour non-respect de l'éthique sportive
- Dont la voiture Formule Renault n'aura pas été disqualifiée ou exclue pour non-conformité technique plus d'une fois au cours du Trophée.

Ce prix est nominatif, non transférable, non valorisable et non monnayable.

Par e-mail

A : **TROPHÉE TOURISME ENDURANCE – Jean-Jacques HENGEL**
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : 18 mars 2021 page(s) : 1

OBJET: FREE RACING 2021

Niveau d'enregistrement : Circuit / Régional

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C71 - 2021 en date du 19.03.2021

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- Règlement Particulier Sportif **Free Racing – 2021**
- Règlement Particulier Technique **Free Racing – 2021**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition – Pôle Sport

